

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024****L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 16h00,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
4 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 31

Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUUX, Eric MIGLIACCIO, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Marie-Anne BENJO, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Carole DE PERETTI donne procuration à Eliane THIBAUUX, Luc DE MARIA donne procuration à Céline BOTTASSO, Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Cristine NICOLAS donne procuration à Frédéric CARTA, Jacques VENET donne procuration à Armande PROSPERI, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

DEL_2024_066 : Syndicat intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) – Autorisation de signer les marchés de fournitures 2024-2025 dans le cadre du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV).

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc GRANET, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et L1414-2

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération 2020-60 du 3 juin 2020 portant adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers

Vu la délibération n°2020-154 du 23 septembre 2020 relative à la signature de la convention d'adhésion au Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV)

La commune de Sanary-sur-Mer dans sa volonté d'optimisation de la dépense publique a adhéré au Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) par délibération n°2020-154 du 23 septembre 2020 et a signé une convention d'adhésion au Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV) pour l'acquisition d'un certain nombre d'achat de fournitures suite à l'autorisation du Conseil Municipal par délibération n°2020-208 en date du 9 décembre 2020.

Le SIVAAD, coordonnateur du groupement de commandes, a pu lancer dans le cadre de procédures d'appel d'offres conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique, des accords-cadres mono-attributaire à bons de commande avec montant minimum et montant maximum pour diverse typologies de fournitures hors alimentaire pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024 en application des articles L.2125-1, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code précité.

Dans le cadre du recensement de ses besoins, la Commune a souhaité participer au groupement pour les marchés et lots dont les montants minimums et maximums hors taxes d'engagement annuel sont référencés ci-dessous.

La Commission d'Appel d'Offres du Groupement, réunie le 19 février 2024 a décidé d'attribuer les marchés suivants aux sociétés dont les offres ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses:

- **Procédure relative à la fourniture de librairie, papeterie, scolaire**

N° Lot	Désignation du lot	N° de Marché	Montant minimum HT	Montant maximum HT	Attributaires
M01	Mobilier assemblé et garanti pour les structure scolaires, périscolaires et extrascolaires	24SIV01	200 €	80 000 €	SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE 50 BD de Strasbourg 83 000 TOULON
M02	Mobilier de bureau, assemblé et garanti, pour les collectivités locales r(hors multimédia)	24SIV01	100 €	60 000 €	

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement des accords-cadres à bons de commandes avec les attributaires précités, en accord avec les décisions de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers, sur lesquels la commune a exprimé des besoins.
- Charger le Maire ou son représentant de l'application de la présente délibération,
- Dire que les crédits correspondants sont prévus au budget principal et aux budgets annexes de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,

A Saverat, le 15 AVR. 2024



v

Le Maire

Daniel ALSTERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.